Image not found or type unknown

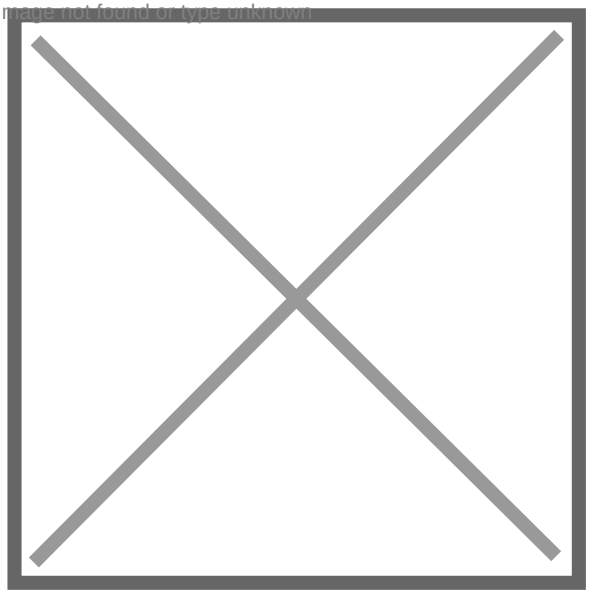

Amende et retrait de pièces

Par **Pionier**, le **09/06/2010** à **09:59**

Bonjour,
Je vous savoir si une institution telle que la mairie est en droit d'imposer une amende supérieure à celle de l'État pour une même faute.
Je m'explique en donnant un exemple précis:
[s]État[/s]: (Police)
mauvais stationnement: Amende: 5 euros
[s]Mairie[/s] (Police municipale)
mauvais stationnement: Amende: 15,25 euros
Je voudrais savoir si une telle chose est possible et aussi si elle fait partir du droit
Je veux mener une affaire en justice contre la mairie, est-ce judicieux.
Éclairer moi!

Par **Tisuisse**, le **09/06/2010** à **12:01**

Bonjour,

D'où détenez-vous qu'une amende pour stationnement interdit est à 5 € ? Le minimum est de 11 € mais si stationnement gênant ou dangereux, c'est beaucoup plus.

Procurez-vous l'arrêté municipal instituant cette interdiction de stationner à cet endroit et le montant des amendes pour les contrevenants.

Par **frog**, le **09/06/2010** à **13:27**

[citation]Je vous savoir si une institution telle que la mairie est en droit d'imposer une amende supérieure à celle de l'État pour une même faute.[/citation]
Tous les services vont relever le même tarif pour la même infraction.

Si le montant diffère, c'est que l'infraction n'était pas la même. Que le stationnement soit simplement interdit ou dangereux, le tarif change.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés